

La lettre de l'APCMA



LE MOT DU PRÉSIDENT

La reprise d'une entreprise: un gisement d'activités et d'emplois

En installant le comité de pilotage dédié à la transmission-reprise, le gouvernement a donné un signal fort pour que la transmission des plus petites entreprises, stratégique pour l'économie française et le maintien des savoir-faire, progresse. Les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles ont organisé depuis plusieurs années des actions dans cet objectif, notamment en contactant systématiquement les chefs d'entreprises artisanales dès qu'ils atteignent la cinquantaine. Pour autant, les résultats doivent être améliorés. Chaque année, sur les 40 000 entreprises artisanales diagnostiquées en bonne santé, seules 20 000 trouveront reprenneur ! On mesure la nécessité, pour les pouvoirs publics, de faire de la transmission une priorité.

Les freins à la reprise sont tenaces. Les vieilles habitudes cèdent difficilement et conduisent encore bon nombre d'artisans à laisser leur activité décliner plutôt que de la transmettre. C'est à ce premier niveau d'information et de pédagogie qu'interviennent les réseaux d'accompagnement que sont les chambres de métiers et de l'artisanat. La cession est un acte de gestion qui se prépare en amont, en maintenant l'outil de production aux normes et en formant les salariés pour une éventuelle reprise, le savoir-faire étant au cœur de l'activité. Pour les futurs reprenneurs, les cursus proposés par les Universités régionales des métiers et de l'artisanat complètent leurs connaissances dans le métier ou dans la gestion.

Les chiffres sur la pérennité des entreprises démontrent que la reprise est une aventure plus sécurisée que la création. Bien évidemment, pour le candidat à la reprise, le frein essentiel reste le financement. Sur ce point, les chambres de métiers proposent avec la Siagi une solution de cautionnement mutuel qui ouvre les banques aux futurs reprenneurs. Une démarche qu'il faudrait développer davantage.

Un dirigeant sur deux n'est pas préparé à la cession. La pyramide des âges amplifie le problème avec 300 000 entreprises artisanales à céder au cours des prochaines dix années ! En appui aux actions des chambres de métiers et de l'artisanat, il est indispensable que des mesures d'incitations fiscales, sociales et financières encouragent les candidats à la reprise à franchir le pas.

Alain Griset



Sommaire

TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN ENJEU STRATÉGIQUE

La transmission-reprise d'entreprise est devenue un enjeu majeur pour notre pays. Dans l'artisanat, ce sont 40 000 entreprises viables qui sont à reprendre chaque année. Certaines risquent de disparaître, faute de reprenneurs. Les conséquences économiques dans les zones urbaines et rurales sont considérables.

BRÈVES EUROPÉENNES

Des normes pour favoriser les petites entreprises

IMPULSIONS ACTIONS

Partenariat RTL : 24 heures pour...
Partenariat KisskissBankBank

L'équipe de France des Métiers à l'Élysée



Le président de la République, a reçu, le 13 octobre 2015, les 45 membres de l'Équipe de France des Métiers à l'Élysée. Le chef de l'État a honoré l'engagement et la performance de ces jeunes filles et garçons qui ont fièrement défendu le savoir-faire français en remportant neuf médailles et dix-huit médaillons d'excellence lors de la compétition internationale des 43^{es} Olympiades des Métiers, organisée en août dernier à São Paulo, au Brésil. Six des médaillés sont issus des centres de formation d'apprentis du réseau des CMA.

Prix du rayonnement francophone à la CPCCAF

CPCCAF La cérémonie de remise du Grand Prix du rayonnement français 2015 a eu lieu au Quai d'Orsay, le 7 octobre. Ce prix, créé en 2009, récompense les personnalités ou institutions ayant conduit des actions exemplaires en faveur du rayonnement français dans le monde. Il a été attribué, cette année, à la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF) pour son action en faveur de la francophonie économique.

Nouvelle vague de campagne #choisirlartisanat



Le FNPCA a lancé une nouvelle vague de la campagne « Nous avons tous une bonne raison de choisir l'Artisanat » : une campagne presse et un nouveau film publicitaire invitant les Français à rejoindre le mouvement qui est en marche pour acheter et consommer plus responsable. Le film a été diffusé du 19 octobre au 8 novembre à la télévision. Une version longue sera diffusée dans les salles de cinéma.

La transmission-reprise d'entreprise est devenue un enjeu majeur pour notre pays. Dans les dix prochaines années, 300 000 entreprises artisanales seront sur le marché de la transmission d'entreprises. La plupart changeront de mains. Certaines risquent de disparaître. Les conséquences économiques, en termes d'emplois, d'aménagement du territoire ou de redynamisation du lien social dans les zones urbaines et rurales, sont considérables.

L'instabilité due à la conjoncture économique ne facilite pas les projets de reprise. Les défaillances du marché de la transmission contribuent à un ralentissement général de l'économie française. Le gouvernement, en installant le comité de pilotage « Transmission et reprise d'entreprise », a pris la mesure de l'enjeu.

Anticiper et accompagner les artisans

Les chambres de métiers et de l'artisanat, conscientes du véritable défi générationnel auquel les entreprises artisanales ont à faire face, agissent dans deux directions indissociables et complémentaires : l'accompagnement des artisans concernés à préparer leur transmission et le repérage des nouveaux profils susceptibles de reprendre ces entreprises.

Environ 24 % des artisans ont entre 51 et 60 ans et 4 % ont plus de 60 ans ; bon nombre d'entre eux ne sont pas prêts à transmettre alors qu'une préparation adéquate permet de vendre son entreprise dans de bonnes conditions. Les CMA conjuguent leurs efforts pour les informer, les sensibiliser et assurer un suivi jusqu'à la cession.

Parmi les nouveaux profils, il y a les salariés d'entreprises artisanales qui

représentent un vivier de repreneurs potentiels pour lesquels il faut améliorer les dispositifs de reprise. Il y a aussi les personnes extérieures au secteur, salariés ou étudiants ayant suivi un cursus général et pour lesquelles les Universités régionales des métiers et de l'artisanat ont été mises en place afin de répondre à leurs besoins de formation aux métiers et à la réalité de l'entreprise artisanale.

Rapprocher l'offre et la demande

Parallèlement, pour rapprocher l'offre et la demande d'entreprises à reprendre, le réseau des CMA développe, depuis 1999, un dispositif d'accompagnement pour les cédants et les repreneurs d'entreprises via la Bourse nationale d'opportunités artisanales. La BNOA, à travers son site « bnoa.net », rend accessible en ligne les offres d'entreprises artisanales à reprendre. Ce site offre plus qu'une simple mise en contact entre un cédant et un repreneur potentiel ; il met à disposition du repreneur le savoir-faire et l'expertise du réseau des CMA : un diagnostic d'entreprise est fait pour chaque offre publiée ; un accompagnement est proposé pour chaque offre de reprise. Ce dispositif est un réel gage de qualité pour le



On estime à 60 000 le nombre d'entreprises à reprendre par an. 30 000 d'entre elles cessent leur activité, faute de repreneurs, détruisant ainsi 37 000 emplois. Dans l'artisanat, ce sont 40 000 entreprises viables qui sont à reprendre chaque année...

repreneur, c'est également un gage de confidentialité pour les cédants : tout repreneur intéressé par une annonce étant mis en contact avec le cédant par l'intermédiaire de sa CMA.

Sensibiliser et informer les porteurs de projet

Autre initiative mise en place par le réseau : la Semaine nationale de la création-transmission d'entreprises artisanales. Organisée du 13 au 20 novembre, cette semaine a fédéré sous une bannière commune l'ensemble des événements organisés partout en France par les CMA pour sensibiliser les porteurs de projet aux nombreuses

opportunités de création-reprise d'entreprises dans l'artisanat. L'occasion également pour le réseau des CMA de promouvoir son offre d'accompagnement et d'informer les porteurs de projet des solutions de formation et de financement. Pour mémoire, rappelons que, chaque année, 100 000 entrepreneurs font le choix de s'installer dans l'artisanat. Accompagnés par les CMA, 76 % d'entre eux franchissent avec succès l'étape des trois années.

Encourager et soutenir la création-transmission

Malgré la mobilisation des CMA, les TPE (soit les deux tiers des entre-

prises en France) affichent un taux de transmission faible. Selon Bercy, ce taux est de seulement 2,2 % contre 7,7 % pour les PME ou les entreprises intermédiaires. Aussi, à l'heure où le gouvernement fait de la transmission d'entreprises une de ses priorités, l'APCMA et les CMA formulent un ensemble de propositions :

- installer naturellement l'esprit d'entreprendre dans les collèges et les lycées, en instaurant dans le cursus de formation des enseignants une obligation de stage en entreprise d'une durée conséquente ;

- créer un fonds national dédié à la création, la reprise et au développement des entreprises artisanales permettant d'accorder des avances remboursables, conditionnées au suivi pendant deux ans d'un accompagnement du chef d'entreprise par le réseau des CMA et/ou par les organisations professionnelles ;

- engager le système bancaire dès l'entrée en apprentissage par la création d'un livret d'épargne reprise d'entreprise permettant au jeune d'épargner pendant son apprentissage et de bénéficier à son issue d'un accompagnement de la banque dans le cadre d'une reprise ;

- favoriser la transmission familiale ou celle aux salariés en appliquant des frais de cession modérés et une fiscalité favorable à la transmission et à la reprise ;

- adapter le contrat de génération au contrat d'apprentissage avec la mise en place d'un chéquier conseil permettant au jeune repreneur et au cédant de bénéficier de prestations d'accompagnement ou d'heures de tutorat.

La BNOA en chiffres

- Le site www.bnoa.net est visité par plus de 30 000 personnes par mois.
- Il propose près de 4 000 annonces actualisées par les conseillers du réseau des CMA répartis dans toute la France.
- Grâce à sa notoriété, 70 % des entreprises se sont vendues grâce aux services rendus par la BNOA et les CMA.

Des normes pour favoriser les petites entreprises

La première conférence européenne pour « Des normes intelligentes pour les PME » a eu lieu le 15 octobre à Bruxelles. Organisée par SBS (Small Business Standards), association créée en 2013 avec le soutien de l'Union européenne pour représenter les PME dans le système européen de normalisation. Elle a réuni les membres et experts de SBS, les représentants des organismes européens et des parties prenantes impliquées dans le processus de normalisation. À l'ordre du jour des tables rondes, la manière dont la normalisation impacte les PME et comment ces dernières peuvent en bénéficier. L'APCMA a ainsi rappelé la nécessité d'appliquer le principe « Pensez aux petits d'abord » pour que les normes soient effectivement un outil au service de la compétitivité des petites entreprises. L'APCMA est membre de SBS, Gérard Bobier, membre du bureau de l'APCMA et président de la CMA d'Indre-et-Loire, en est vice-président.

Le chiffre...



Neuf lauréats, dont une femme, sont primés pour la

9^e édition du Prix Stars & Métiers. Mis à l'honneur le 8 décembre à la salle Wagram à Paris, les champions nationaux de l'édition 2015 sont de véritables fleurons de l'économie française. Ils illustrent une fois encore la diversité et la richesse de l'artisanat.

■ PARTENARIAT AVEC RTL 24 heures pour...



En partenariat avec les chambres de métiers et de l'artisanat, RTL a organisé le 12 octobre dernier les « 24 heures de l'apprentissage ». Au cours de cette journée, auditeurs et internautes ont été invités à se rendre sur « RTL.fr » pour consulter les offres disponibles en apprentissage, places disponibles dans les entreprises artisanales et dans les centres de formation d'apprentis du réseau des CMA, au moyen d'une carte interactive

développée pour l'occasion par l'APCMA. Après le succès de cette opération consacrée à la promotion de l'apprentissage, RTL et l'APCMA rééditent leur partenariat pour organiser début 2016 « 24 heures pour entreprendre dans l'artisanat » et proposer à l'antenne la carte interactive mise à jour avec l'ensemble des offres de reprises d'entreprises artisanales répertoriées par métier et par département.

■ FINANCEMENT

Partenariat KisskissBankBank



L'APCMA et le réseau des CMA ont signé un partenariat avec la plateforme de financement participatif KisskissBankBank. Objectif : promouvoir et faciliter l'accès des entreprises artisanales à ce nouveau mode de financement. Pour mémoire, le marché du financement participatif, alternatif et complémentaire au marché bancaire, est un marché réglementé (ordonnance du 30 mars 2014).



La Lettre de l'APCMA • Bimestrielle • Directeur de la publication: Alain Griset • Rédacteur en chef: François Moutot • Rédaction: Isabelle Pouget-Abadie - Élisabeth de Dieuleveult • APCMA - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél.: 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion: Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) • Tél.: 01 44 43 10 91 - Fax: 01 44 43 10 46 • Tirage: 4000 exemplaires • Éditeur délégué: Edimétiers - Tél.: 03 87 69 18 18 • Impression: Jouve • ISSN 1950-8093.

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat: 0825 36 36 36